

Ballastière « SAGRAM » CHAVELOT

OUVERTE TOUS LES JOURS
Règlementation 2^{ème} Catégorie



Limites à titre indicatif, pour plus de précisions se référer aux panneaux en place

Zone en rouge : RESERVES DE PECHE (R24, R25)

Zone en vert : Pêche autorisée uniquement du bord

Pêche en barque, bateau, à l'aide de tout type d'embarcation ou float-tube interdite, seule la pêche du bord dans des zones autorisées est permise.